



Alain Lebouc, maire
&
le conseil municipal vous
présentent tous leurs meilleurs
vœux pour cette nouvelle année
2021



Madame, Monsieur,

Chers administrés,

L'année 2020 aura été une année éprouvante pour les Français, marquée par le terrorisme et la pandémie de CORONAVIRUS qui sévit depuis presque un an.

Je pense à vous tous et en particulier à nos aînés pour qui le confinement est particulièrement douloureux.

La vie économique et sociale de notre pays est gravement perturbée et sur le plan local nos artisans, entrepreneurs et commerçants souffrent de la crise.

J'espère qu'avec le vaccin nous retrouverons une vie normale, une vie comme avant ...

En attendant, l'équipe municipale élue en mars dernier se tient à vos côtés, soucieuse de vous être utile et de faire avancer dossiers et projets.

En ce qui concerne la vie communale :

Nous avons fait cette année un effort significatif de distributions de masques : environ 1 millier de masques à usage unique et réutilisables ont été distribués dans notre village de moins de 200 habitants ciblant principalement les aînés, les collégiens et les lycéens. Malgré son coût, cette distribution nous a semblé une priorité et le soutien financier de l'Etat de l'ordre de 800 € a été le bienvenu.

Il nous tenait aussi à cœur de maintenir la distribution des 22 colis pour les aînés et des jouets pour les enfants :

42 cadeaux ont été distribués par le Père Noël aux moins de 13 ans.

Pour les jeunes diplômés 13 bons d'achats de 50 € seront offerts courant janvier.

En 2021 nous envisageons en fonction de nos marges de manœuvre financières de :

- poursuivre l'aménagement du cimetière par :
 - o la relève d'une nouvelle série de concessions à l'état d'abandon ;
 - o la réalisation d'un muret de soutènement du talus à l'entrée du cimetière et la réfection des piliers du portail.
- réaliser des travaux sur le hameau de Bosc-Mare en collaboration avec la commune de Berville-En-Caux :
 - o Eclairage public ; voirie (plateaux surélevés, entretien préventif avec revêtement bicouche) ; défense incendie.
- rénover et ajuster la signalisation routière
 - o Panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération route de la Fosse au Loup ;
 - o Mise à jour des plaques de rue et des numéros de maisons.
- développer la défense extérieure contre l'incendie pour conformité avec le règlement départemental de mars 2017 (règle générale : un point d'eau à 200 m de toute habitation ou une réserve d'eau équivalente à 120 m³)
 - o à l'étude : poteaux d'incendie au hameau de Bosc-Mare, Route de Rouen et la Ruette.



- En terme de :
 - gestion administrative :
 - Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : organisation des moyens communaux pour faire face aux situations d'urgence ;
 - Gestion de l'implantation des panneaux publicitaires extérieurs sur le territoire de la commune.
 - Sécurité routière :
 - Poursuite de la réflexion en lien avec la Direction des Routes.
 -

Je tenais également à vous communiquer quelques dates concernant l'implantation du parc éolien :

- Juillet 2020 : Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du parc éolien.
- Décembre 2020 : fin des éventuels recours contre le projet.

Pour l'année 2021 : en janvier mise à jour du rétro planning pour la pré-construction et réflexions sur un mécénat pour la restauration de l'église Saint-Pierre.

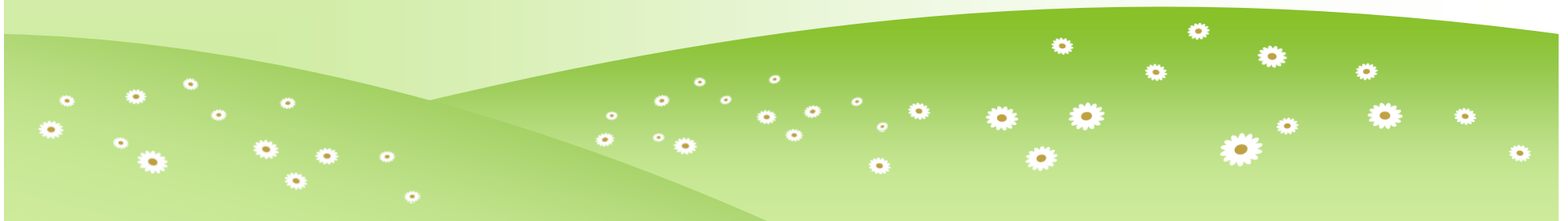
Pour cette année encore les projets ne manquent pas.

Avant de vous adresser au nom de l'équipe municipale des vœux chaleureux de bonheur et de sérénité pour l'année 2021, je tiens à remercier nos employés communaux qui par leur implication contribuent à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Prenez soin de vous et à bientôt,

Vos conseillers municipaux et votre maire.

Alain Lebouc



Je joins à mon courrier une mise au point sur un sujet qui fâche:

« La gestion et le financement des déchets ménagers par la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville ».

LE DEFICIT APPROCHE LES 700 000 €

On ne peut certes contester un manquement dans le tri des recyclables (sacs jaunes) de l'ordre de 40% d'erreurs !!! dont certaines sont inévitables comme le carton de pizza taché qui va dans les déchets ménagers (sacs blancs). Toutefois de nombreuses erreurs sont du domaine des incivilités... Mais comme je l'ai précisé lors des derniers conseils communautaires on peut s'interroger sur la politique de gestion et de financement des déchets menée depuis 2017 suite à la fusion des deux communautés de communes de Doudeville et d'Yerville.

Le budget "traitement des déchets ménagers" de la communauté de Communes de Doudeville avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de nature fiscale basée sur la valeur locative (taxe foncière) était excédentaire.

Pour mémoire nous avons même pu procéder en 2017 à une baisse de 8,91% de la TEOM. Nous étions alors hors période électorale.

La communauté de communes d'Yerville avait fait le choix de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) qui n'est pas de nature fiscale et basée sur un forfait par foyer ou un montant par personne multiplié par le nombre d'habitants au foyer.

La REOM peut s'avérer plus équitable que la TEOM sous réserve d'une connaissance exhaustive et crédible :

- *du nombre de foyers et surtout du nombre d'habitants par foyer ;*
- *des dépenses réelles de la collecte et du traitement des déchets, ménagers ou non, des particuliers et notamment des professionnels, y compris le coût de gestion de la redevance à charge de la communauté de communes évalué à 1 Emploi à Temps Plein (1 ETP)*
- *des recettes réelles (REOM, Subventions, filières de recyclage – bois-papiers- verre – plastiques- fer- alu ...)*

En résumé:

Recettes et Dépenses devant être nécessairement équilibrées, les recettes ont été surévaluées et les dépenses sous-estimées.

Cela pour des raisons certainement politiciennes et sûrement électoralistes...

Toutefois, dès lors que le déficit sera résorbé, il faudra collectivement réfléchir à la mise en place d'une tarification incitative comportant une part fixe et une part variable qui dépend :

- *des volumes (nombre et volumes des poubelles, fréquences des passages, ...)*
- *ou du poids (pesés par les camions)*

Amfreville-Les-Champs, le 10 Janvier 2021

Alain Lebouc

Maire

